

Mesure 26 : Mieux évaluer les actions d'adaptation menées sur le territoire

Proposition 1 : Etablir un budget vert au niveau national, régional et communal en fonction de la Taxonomie Européenne pour valoriser les actions d'adaptation des acteurs publics

Le plan d'adaptation devrait introduire une comptabilité commune de valorisation de l'action publique pour l'adaptation au changement climatique. La Taxonomie permettrait de s'appuyer sur une comptabilité commune publique-privée pour valoriser les dépenses associées à l'adaptation au changement climatique. Un indicateur unique serait créé plutôt qu'une « vingtaine ».

Prenons plusieurs exemples pour voir que le cadre de la Taxonomie pourrait s'appliquer parfaitement :

Mesure 8. Préparer la Sécurité Civile à l'augmentation des risques naturels

⬆	Sector	⬆	Activity	Climate mitigation	Climate adaptation	Water	Circular economy	Pollution prevention	Biodiversity
	Disaster risk management		Emergency Services		⊕ E				

Mesure 13. Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique

⬆	Sector	⬆	Activity	Climate mitigation	Climate adaptation	Water	Circular economy	Pollution prevention	Biodiversity
	Forestry		Afforestation	⊕	⊕ E				

Mesure 28. Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

⬆	Sector	⬆	Activity	Climate mitigation	Climate adaptation	Water	Circular economy	Pollution prevention	Biodiversity
	Education		Education		⊕ E				

Pour réaliser ce travail, l'équipe du PNACC devrait travailler en étroite collaboration avec les équipes du « budget vert » pour les régions, collectivités et plus précisément revoir les annexes techniques méthodologiques correspondantes. L'annexe « verte » attachée à loi de finances annuelle devrait être aussi revue selon les mêmes critères.

Proposition 2 : Créer un indicateur national de suivi de transition écologique à partir de la Taxonomie Européenne (PIB vert) prenant en compte l'adaptation

A partir du budget vert (voir ci-dessus), on aurait ainsi la création de valeur ajoutée verte (en fonction du prix de production) des acteurs publics, auxquels on ajouterait la valeur ajoutée verte des acteurs privés.

Il faudrait ainsi sommer les valeurs ajoutées vertes (VAV) alignées à la taxonomie européenne (VAV = chiffre d'affaires des activités durables au sens de la taxonomie – consommation Intermédiaire liée à des activités durables au sens de la taxonomie).

Pour avoir l'indicateur de transition sur l'adaptation, il faudrait ainsi isoler les dépenses publiques et privées contribuant à l'adaptation.

Cet indicateur permettrait de mettre en valeur les actions du PNACC :

Mesure 9. Adapter les logements au risque de forte chaleur

◆	Sector	◆	Activity	Climate mitigation	Climate adaptation	Water	Circular economy	Pollution prevention	Biodiversity
	Construction and real estate activities		Construction of new buildings	⊕	⊕		⊕		

Mesure 31. Assurer la résilience du système énergétique

Energy	Cogeneration of heat/cool and power from bioenergy	⊕	⊕
Energy	Cogeneration of heat/cool and power from geothermal energy	⊕	⊕
Energy	Cogeneration of heat/cool and power from renewable non-fossil gaseous and liquid fuels	⊕	⊕
Energy	Cogeneration of heat/cool and power from solar energy	⊕	⊕
Energy	Construction and safe operation of new nuclear power plants, for the generation of electricity and/or heat, including for hydrogen production, using best-available technologies	⊕	⊕
Energy	District heating/cooling distribution	⊕	⊕
Energy	Electricity generation from bioenergy	⊕	⊕
Energy	Electricity generation from fossil gaseous fuels	⊕ T	⊕
Energy	Electricity generation from geothermal energy	⊕	⊕
Energy	Electricity generation from hydropower	⊕	⊕

La création de cet indicateur nécessitera de mettre autour de la table des acteurs pluriels : banque de France, INSEE, MEDEF, ...

Nos autres propositions :

Mesure 44 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

Proposition 3 : Inclure des clauses sur la Taxonomie dans les marchés publics pour que l'adaptation soit un prérequis

Mesure 27. Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024

Proposition 4 : Flécher les subventions vers des dépenses d'investissement pour réaliser les critères de "DNSH" et de contribution substantielle à l'adaptation pour les entreprises